

sement a été de 10.8 p. 100 durant la période, ayant varié de 8 p. 100 en 1962 à 13.6 p. 100 en 1956. La dépense par habitant, qui était de \$55.40 en 1955, a atteint \$105.73 en 1963 et environ \$114.04 en 1964. L'accroissement de la population durant cette période a été de 22.5 p. 100.

La proportion du produit national brut représentée par les dépenses en soins de santé personnels a varié de 3.2 p. 100 en 1955 à 4.7 p. 100 en 1964. En d'autres termes, un dollar sur 21 de la production au Canada en 1964 a été dépensé pour l'achat d'articles et de services de santé personnels, comparativement à un dollar sur 31 neuf ans auparavant.

Les paiements aux physiciens et chirurgiens représentent environ 23 p. 100 de toutes les dépenses en soins de santé personnels; en 1964 ils se sont chiffrés par près de 494 millions de dollars.

2.—Dépenses pour les soins de santé personnels, 1955-1964

Nota.—Les chiffres ne comprennent pas les dépenses pour la santé publique, ni les immobilisations.

Année	Services hospitaliers				Services de médecins	Médicaments prescrits ⁴	Services de dentistes	Autres ⁵	Total	
	Pour traitements actifs ¹	Pour maladies mentales ²	Pour la tuberculose ²	Hôpitaux fédéraux ³						Tous les hôpitaux
	(millions de dollars)									
1955..	342.4	68.9	29.9	38.8	480.0	206.5	59.5	68.6	55.0	869.6
1956..	380.8	77.6	30.6	40.8	529.8	240.1	71.8	81.5	65.0	988.2
1957..	422.9	87.5	31.0	45.3	586.7	271.0	84.5	87.3	70.0	1,099.5
1958..	462.3	99.0	30.4	48.4	640.1	300.5	90.3	98.1	85.0	1,214.0
1959..	542.6	111.6	29.6	50.3	731.1	324.7	106.5	100.1	95.0	1,360.4
1960..	625.2	120.2	30.1	53.9	829.4	353.9	107.3	112.4	105.0	1,508.0
1961..	714.8	132.8	29.9	56.8	934.3	387.1	111.4	118.8	115.0	1,666.6
1962..	802.4	141.7	29.5	60.1	1,033.7	404.6	113.1	123.8	125.0	1,800.2
1963..	899.7	158.9	28.4	62.9	1,149.9	451.7	126.5	134.8	135.0	1,997.9
1964 ⁶	993.7	180.0	27.0	65.9	1,266.6	493.9	136.0	152.0 ⁷	145.0	2,193.5

¹ Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés pour maladies aiguës, chroniques et pour les convalescents en 1955-1957 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces non participantes; comprend aussi les dépenses brutes des hôpitaux soumis à l'examen du budget et des hôpitaux conventionnés de 1961 à 1964 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces participantes; ne comprend pas toutefois les dépenses des hôpitaux pour maladies mentales, pour tuberculeux et celles des hôpitaux fédéraux. ² Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés, mais non celles des hôpitaux fédéraux. ³ Comprend les hôpitaux pour maladies aiguës, chroniques, pour convalescents, tuberculeux et maladies mentales relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que ceux du ministère des Affaires des anciens combattants; mais ne comprend pas les hôpitaux du ministère de la Défense nationale. ⁴ Vendus par les pharmacies au détail seulement. ⁵ Chiffre estimatif.

⁶ Comprend les dépenses estimatives encourues pour les services d'infirmières particulières, de chiropracteurs, d'ostéopathes et d'optométristes; tous les employés d'hôpitaux sont exclus. ⁷ Chiffre estimatif calculé sur une nouvelle base; il n'est donc pas nécessairement comparable aux chiffres des années antérieures.

PARTIE IV.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

Un certain nombre d'organismes bénévoles nationaux contribuent pour beaucoup à assurer des services et à organiser la recherche et l'enseignement dans les domaines de la santé et du bien-être; ils complètent les services des autorités fédérales et provinciales en plusieurs domaines et jouent un rôle prépondérant en éveillant l'intérêt du public à l'égard des besoins relatifs à la santé et au bien-être et en instituant des mesures pour répondre à ces besoins. L'Annuaire de 1962 comprend (pp. 288-293) un résumé de l'activité d'une vingtaine de ces initiatives importantes.

Assurance médicale facultative.—A la fin de 1964, environ 11,700,000 Canadiens, ou 61 p. 100 de la population du Canada, détenaient une certaine assurance pour les frais de médecin. Leur protection était assurée par quelque 62 régimes à but non lucratif qui